

Les effectifs salariés poursuivent leur croissance au troisième trimestre 2021

La reprise progressive des activités économiques et de l'emploi se confirme depuis le début de l'année. Les effectifs salariés sont en hausse de 0,9 % par rapport au deuxième trimestre.

La hausse du trimestre est portée principalement par trois grands secteurs d'activité : le commerce, le secteur non marchand (Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) et les autres activités de services. Ces secteurs représentent 80 % des effectifs supplémentaires du troisième trimestre en glissement trimestriel (GT).

La hausse des effectifs salariés se retrouve dans les quatre zones d'emploi de La Réunion, et est particulièrement vigoureuse dans la zone Est.

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim croît de 7,5 % par rapport au deuxième trimestre. La hausse est portée par les CDD, notamment ceux de plus d'un mois.

La masse salariale et le salaire moyen par tête augmentent respectivement de 2,6 % et de 1,7 % en glissement trimestriel. Ils continuent d'être supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise.

Le recours au chômage partiel diminue ce trimestre. La part de l'assiette chômage partiel passe à 1,2 %, après 2,1 % au trimestre précédent.

Le troisième trimestre est marqué par des mesures contribuant au freinage de l'activité (confinement partiel, couvre-feu, fermeture notamment des bars, restaurants et salles de sport), ainsi que l'entrée en vigueur du pass sanitaire en août. La situation n'a toutefois pas empêché la hausse des effectifs salariés par rapport au deuxième trimestre, lui aussi concerné par des mesures restrictives (couvre-feu et fermeture des établissements recevant du public).

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au troisième trimestre 2021

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	173 794	0,9	5,2	5,5
	Masse salariale (en Md€)	1,2	2,6	7,8	7,1
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 320	1,7	2,5	1,8
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en milliers)	18 848	0,5	2,4	1,2
	Masse salariale (en Md€)	155,9	3,8	6,7	3,8
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 777	2,7	4,0	3,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



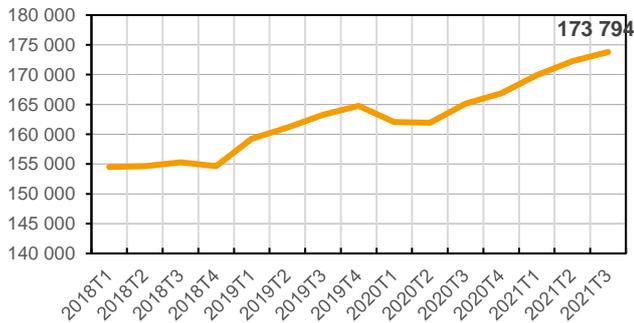
Les effectifs salariés continuent de progresser...

Les effectifs s'établissent à 173 794 postes au troisième trimestre, soit une progression de 5,2 % par rapport au même trimestre de l'année dernière (+ 8 666 postes supplémentaires), et de 0,9 % par rapport au trimestre précédent (+ 1 539 postes supplémentaires). La progression des effectifs salariés à La Réunion est supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national (+ 0,5 % en glissement trimestriel).

La hausse des effectifs du trimestre confirme la reprise progressive de l'activité économique depuis le début de l'année 2021, ceci malgré le confinement partiel et le couvre-feu mis en place en juillet (Cf. graphique 1).

GRAPHIQUE 1

évolution de l'effectif salarié depuis 2018

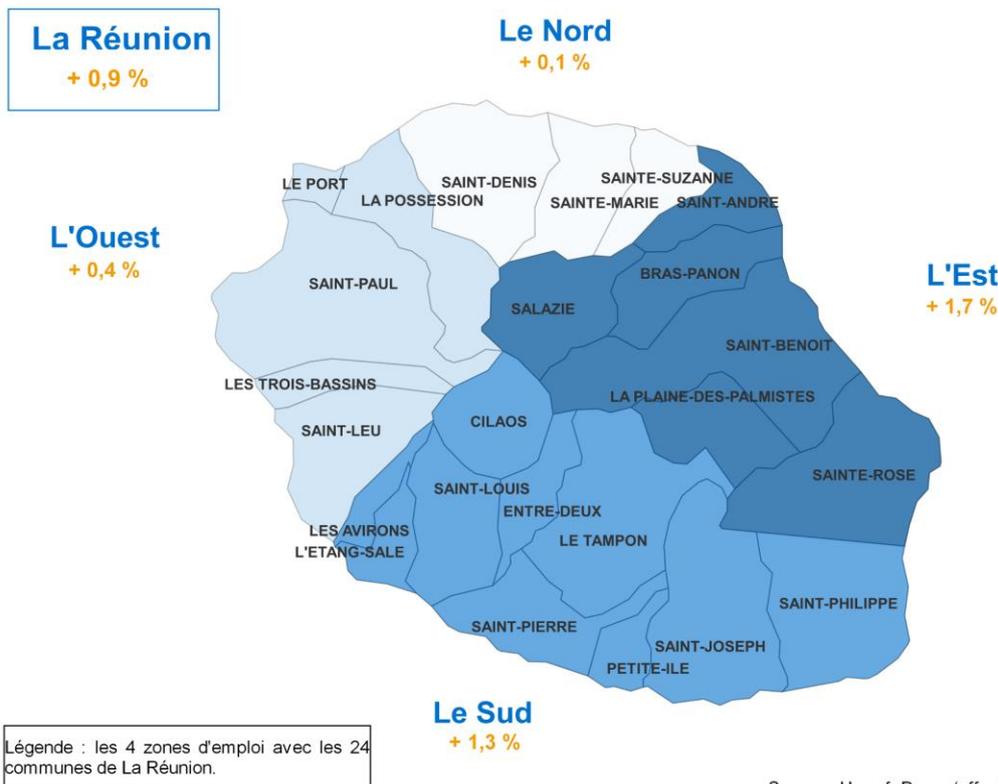


Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs sont nettement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 5,5 % par rapport au dernier trimestre 2019). La quasi-totalité des régions de France (y compris Départements et régions d'Outre-mer) suivent également la même tendance.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Légende : les 4 zones d'emploi avec les 24 communes de La Réunion.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La Réunion affiche des évolutions plus favorables que celles de l'ensemble des Drom (- 0,0 % sur le trimestre et un glissement annuel à 4,2 %). La Guadeloupe et la Martinique ont connu un confinement particulièrement strict et un couvre-feu ayant eu des conséquences sur l'emploi.

La hausse des effectifs salariés se retrouve dans les quatre zones d'emploi de La Réunion (Cf. carte 1). La zone Est, qui représente 9 % de l'effectif total, connaît la plus forte hausse (+ 1,7 % sur le trimestre). Les hausses d'effectifs dans les secteurs de la construction ainsi que les autres services¹ expliquent cette forte évolution.

Le Nord, regroupant le tiers des effectifs salariés, affiche la plus faible hausse (+ 0,1 % en glissement trimestriel).

... ainsi que le salaire moyen par tête et la masse salariale

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, s'établit à près de 1,2 milliard d'euros, en augmentation de 2,6 % sur le trimestre, après la stabilité du deuxième trimestre.

La hausse dynamique s'explique en partie par une baisse du recours au chômage partiel (Cf. infra). Comme pour l'effectif salarié, la masse salariale se situe au-dessus de son niveau d'avant-crise : + 7,1 % par rapport au dernier trimestre 2019.

Ce dynamisme est plus particulièrement porté par la hausse de 1,7 % du salaire moyen par tête (SMPT) sur le trimestre (après la baisse de 1,5 % au trimestre précédent), les effectifs salariés augmentant de 0,9 %. Le SMPT s'établit à 2 320 euros et progresse de 1,8 % par rapport à son niveau d'avant-crise, soit + 41 euros.

¹ Hors intérim, commerce, et hôtel-café-restaurant.



La hausse des effectifs salariés est principalement portée par trois grands secteurs d'activité...

La hausse trimestrielle est notamment portée par les activités tertiaires hors-intérim suivantes (représentant 41 % des effectifs et contribuant à hauteur de 80 % de la hausse des effectifs du troisième trimestre) :

- le secteur du « commerce » qui affiche 468 postes supplémentaires en glissement trimestriel (+ 1,5 %), néanmoins le secteur affiche le recul le plus marqué de la masse salariale (- 2,6 % par rapport au deuxième trimestre),
- le secteur de l'« Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » qui progresse de 1,6 % sur le trimestre soit 465 postes supplémentaires,

- le secteur des « autres activités de services » qui progresse de 3,2 % en glissement trimestriel soit 301 postes supplémentaires.

Le secteur de l'intérim connaît une hausse de 3,1 % de ses effectifs sur le trimestre. Ils sont 13,5 % plus élevés que leur niveau d'avant-crise.

Les effectifs du secteur de l'hébergement et restauration s'accroissent (+ 0,4 % sur le trimestre), le dispositif d'activité partielle permettant d'amortir en partie les effets de la crise sanitaire. Néanmoins, à l'image des deux premiers trimestres de 2021, les effectifs continuent d'être inférieurs à leur niveau d'avant-crise (- 1,5 % par rapport au dernier trimestre 2019). Le secteur affiche la hausse la plus élevée de la masse salariale sur le trimestre (+ 30,7 %).

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 042	1,8	-1,0	4,2
C1-DE	Industrie	18 705	10,8	1,0	3,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	7 064	4,1	1,9	2,8
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	783	0,5	2,1	-3,0
C4	Fabrication de matériels de transport	110	0,1	6,8	7,6
C5	Fabrication d'autres produits industriels	6 538	3,8	-0,1	5,4
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 211	2,4	0,6	3,8
FZ	Construction	17 106	9,8	-1,2	7,3
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	130 077	74,8	1,1	5,2
GZ	Commerce	32 160	18,5	1,5	2,3
HZ	Transports et entreposage	12 893	7,4	0,3	0,4
IZ	Hébergement et restauration	10 209	5,9	0,4	-1,5
JZ	Information et communication	3 650	2,1	-2,1	-0,1
KZ	Activités financières et d'assurance	6 444	3,7	0,2	3,7
LZ	Activités immobilières	2 582	1,5	1,6	6,9
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	22 944	13,2	0,0	9,5
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	29 568	17,0	1,6	8,8
RU	Autres activités de services	9 627	5,5	3,2	12,9
Intérim	Intérim	4 863	2,8	3,1	13,5
TOTAL		173 794	100	0,9	5,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... alors que d'autres secteurs sont moins bien orientés

Le secteur de la construction a enregistré une diminution de 1,2 % de ses effectifs sur le trimestre (soit 207 postes), après la hausse de 0,4 % du trimestre précédent. Néanmoins, les effectifs du secteur continuent d'être supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 7,3 % après + 8,6 % au deuxième trimestre).

La masse salariale du secteur baisse de 0,9 % sur le trimestre (soit une baisse de près de 1 million d'euros), mais reste supérieure à son niveau d'avant-crise (+ 4,6 %).

Les effectifs du secteur de l'Agriculture, sylviculture et pêche poursuit sa baisse au troisième trimestre (- 1,0 % après la baisse de 5,7 % du deuxième trimestre). Comme le secteur de la construction, les effectifs du secteur continuent d'être supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 4,2 %). La masse salariale connaît par ailleurs une hausse de 1,9 % sur le trimestre.

L'information et communication connaît une baisse de 2,1 % de ses effectifs. Le secteur figure parmi les seuls à afficher des niveaux d'effectifs inférieurs à leurs niveaux d'avant-crise.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	19,0	1,6	1,9	11,0
C1-DE	Industrie	149,2	12,4	2,3	6,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	50,7	4,2	4,9	8,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	6,1	0,5	3,0	-2,7
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	6,3	4,1
C5	Fabrication d'autres produits industriels	50,0	4,1	1,0	5,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	41,7	3,5	0,6	6,2
FZ	Construction	113,0	9,4	-0,9	4,6
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	895,3	74,2	3,0	7,4
GZ	Commerce	221,0	18,3	-2,6	8,3
HZ	Transports et entreposage	101,0	8,4	6,0	1,0
IZ	Hébergement et restauration	47,4	3,9	30,7	-10,0
JZ	Information et communication	39,7	3,3	6,6	8,7
KZ	Activités financières et d'assurance	64,8	5,4	-1,4	5,6
LZ	Activités immobilières	21,9	1,8	1,7	5,3
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	154,0	12,8	0,0	10,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	196,0	16,2	2,1	12,6
RU	Autres activités de services	49,6	4,1	6,8	8,6
Intérim	Intérim	30,4	2,5	4,5	8,8
TOTAL		1 207,1	100,0	2,6	7,1

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) progresse sensiblement, porté par les recrutements en CDD, notamment de plus d'un mois

Au troisième trimestre, le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim augmente de 7,5 % par rapport au trimestre précédent (Cf. tableau 4), et atteint ainsi un niveau de 48 591, soit 3 378 déclarations en plus. Le niveau du trimestre confirme une reprise des embauches après la baisse du trimestre précédent.

La hausse trimestrielle s'explique en premier lieu par la hausse des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (+ 13,8 %). Les autres déclarations d'embauche sont également orientées à la hausse que ce soit celles en CDD de moins d'un mois (+ 6,1 %) ou celles en CDI (+ 3,0 %).

TABLEAU 4

répartition de la déclaration d'embauche hors-intérim suivant la taille de l'entreprise et la durée du contrat

	Moins de 20 salariés		20 salariés et plus		Total	
	Niveau	GT	Niveau	GT	Niveau	GT
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	12 643	+ 2,7 %	9 683	+ 18,8 %	22 326	+ 9,1 %
dont CDD	6 967	+ 7,0 %	6 133	+ 22,8 %	13 099	+ 13,8 %
dont CDI	5 676	- 2,2 %	3 550	+ 12,5 %	9 227	+ 3,0 %
CDD de moins d'un mois	8 173	+ 22,3 %	18 092	+ 0,2 %	26 265	+ 6,1 %
Total	20 816	+ 9,6 %	27 775	+ 5,9 %	48 591	+ 7,5 %

Source : Urssaf

Le recours au chômage partiel diminue pour le secteur privé non-agricole

Au troisième trimestre, l'assiette chômage partiel s'établit à 13,6 millions d'euros, soit une baisse de 44,7 % sur le trimestre et de 19,9 % sur un an.

Le dispositif de chômage partiel mis en œuvre depuis mars 2020 a vocation à préserver les emplois dans le contexte sanitaire dégradé, en indemnisant les salariés touchés par une baisse d'activité des entreprises.

TABLEAU 5

le chômage partiel pour le secteur privé non-agricole

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Masse salariale (assiette déplafonnée) (en Md€)	1,2		
Assiette chômage partiel (en millions €)	13,6	- 44,7 %	- 19,9 %
Part de l'assiette chômage partiel (en %)	1,2		

Source : Urssaf

Le total des déclarations d'embauche pour des contrats de plus d'un mois augmente de 9,1 % sur le trimestre, notamment porté par les entreprises de 20 salariés et plus (+ 18,8 %). En ce qui concerne les contrats de moins d'un mois, la hausse du nombre de déclarations d'embauche sur le trimestre est surtout portée par les entreprises de moins de 20 salariés (+ 22,3 %).

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim augmente de 15,1 % en glissement annuel. L'augmentation s'explique par la hausse des déclarations pour des CDD de moins d'un mois dans les entreprises de 20 salariés et plus (+ 50,3 %).

La part de l'assiette chômage partiel² s'établit à 1,2 %, en diminution par rapport au deuxième trimestre où elle s'établissait à 2,1 %. Elle demeure toutefois nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise (de l'ordre de 0,1 %).

² Part de l'assiette chômage partiel = assiette chômage partiel / (assiette déplafonnée + assiette chômage partiel).



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)), et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Le **salairé moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.